



COTISATION DE MEMBRE ACTIF 2018

BUREAU DE LA PRESSE GRATUITE D'INFORMATION

Contrôle continu de la Diffusion

Le Conseil d'Administration de l'ACPM a voté le 23 novembre 2017 les nouveaux barèmes de l'Association pour l'année 2018. Ceux-ci ont été fixés sur les bases suivantes :

I. Une Cotisation qui comprend :

- un Droit Fixe de 725 € H.T.
- un Droit Proportionnel constitué de deux volets : - le Droit Proportionnel du contrôle continu (barèmes au verso) - le Droit Proportionnel du contrôle annuel

II. Les dates de règlement de la Cotisation sont :

- pour le Droit Fixe : avant le 3 Février 2018.
- pour le Droit Proportionnel : au cours du mois qui suit les opérations de contrôle.

A noter que :

- ♦ Les **contrôles supplémentaires** effectués à la demande de l'éditeur au cours d'un même exercice donnent lieu à une majoration de la cotisation égale à 50 % du Droit Proportionnel.
- ♦ Chacune des autres **annexes au Procès-Verbal de Contrôle** donne lieu à une majoration de 15 % du Droit Proportionnel.
- ♦ Les **Procès-Verbaux de Couplage Publicitaire** donnent lieu à une majoration de 20 % du Droit Proportionnel calculé sur la diffusion du couplage.
- ♦ Les contrôles effectués auprès des **intermédiaires** (soldeurs et autres prestataires), concernant les ventes d'exemplaires frais et/ou différés payés, sont facturés 372 € H.T. par intermédiaire.
- ♦ Les contrôles effectués auprès des **kiosques numériques**, concernant les versions numériques, sont facturés 166 € H.T. par kiosque numérique.
- ♦ L'utilisation de **NUMEO** pour le suivi des versions numériques est facturée sur la base de 370 € H.T. pour le suivi de 100 000 ex. par an majoré de 15 € H.T. par centaine de mille supplémentaire.

DROIT PROPORTIONNEL 2018

Contrôle Continu

Quantités tirées en moyenne par parution l'année précédente ou sur le premier mois certifié (nouveau titre)	Quotidiens	Hebdomadaires
jusqu' à 100 000 ex.	5 660 €	4 632 €
100 001 à 200 000 ex	9 778 €	6 689 €
200 001 à 300 000 ex	13 890 €	8 746 €
300 001 à 400 000 ex	18 005 €	10 552 €
400 001 à 500 000 ex	22 121 €	12 863 €
500 001 à 600 000 ex	26 235 €	14 919 €
plus de 600 000 ex	30 355 €	16 976 €
Coût par Région Administrative supplémentaire distribuée.	5 147 €	1 288 €

- Pour les titres qui ont plusieurs éditions individualisées, le calcul de fait sur la totalité du titre.
- Si un titre est distribué sur plusieurs régions administratives, ce supplément est appliqué à partir de la seconde.

Contrôle Annuel

DIFFUSION PAR NUMÉRO	Quotidiens	Hebdomadaires
de 1 à 10 000 ex.	242 €	172 €
10 001 à 30 000 ex.	334 €	224 €
30 001 à 50 000 ex.	545 €	440 €
50 001 à 100 000 ex.	1 142 €	918 €
100 001 à 300 000 ex.	2 372 €	1 871 €
300 001 à 500 000 ex.	3 777 €	2 833 €
500 001 à 750 000 ex.	4 590 €	3 610 €
750 001 à 1 000 000 ex.	5 411 €	4 411 €
au-delà, par tranche de 100 000 ex.	541 €	438 €

V. Décisionnel ACPM

Tous les membres de l'ACPM peuvent accéder aux chiffres de diffusion de la presse depuis 1990 et aux chiffres de fréquentation des supports numériques depuis 2006 grâce à notre **outil décisionnel**. Cette application est accessible par internet, via un identifiant. Elle vous permet de réaliser des études et des calculs en fonction de vos besoins et d'exporter vos tableaux sous format Excel. Cet outil est mis à jour chaque jeudi avec les nouvelles données publiées, cette actualisation est réalisée directement par l'ACPM.

L'abonnement à ce service est de 780 € HT par an pour un accès.

Si vous avez besoin de plusieurs accès vous pouvez nous contacter pour étudier un tarif groupé.

Pour toute information vous pouvez joindre Patricia Panzani – patricia.panzani@acpm.fr – 01.43.12.85.48.

P.S. : Nos barèmes sont établis T.V.A. en sus, au taux en vigueur.